

De : Le directeur de l'AMF [<mailto:direction@amf.asso.fr>]

Envoyé : [REDACTED]

À :

Objet : AMF - campagne de vaccination : situation au 10/06/2021



[REDACTED]

Dans le prolongement de nos précédents messages d'information, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, une synthèse des informations qui nous ont été communiquées aujourd'hui par le ministère de la santé dans le cadre du comité technique vaccination. Nous continuerons à vous faire part, à un rythme dorénavant bimensuel, des informations dont nous disposons.

Indicateurs de suivi de la campagne vaccinale

Quelques chiffres au 9 juin 2021 :

- Au total depuis le début de la campagne de vaccination : un peu plus de 29 056 963 d'injections ont été réalisées (en cumulant première et deuxième injections) dont près de 13 082 882 personnes ont reçu les deux injections de vaccin.
- 54% des personnes de plus de 18 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 72% des personnes âgées de plus de 50 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 78% des personnes âgées de plus de 60 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 81% des personnes âgées de plus de 75 ans ont reçu au moins une injection de vaccin.
- 74% des professionnels et intervenants de santé ont reçu au moins une injection de vaccin (ce taux a récemment été recalculé par Santé Publique France).

Le taux d'adhésion générale à la vaccination (population prête à se faire vacciner, y compris les gens déjà vaccinés) est de 80%.

1 547 centres de vaccination sont en activité avec une moyenne de 332 vaccinations par centre.

Point sur la vaccination des enfants et des adolescents

- A partir du 15 juin : ouverture de la vaccination à l'ensemble des Français de plus de 12 ans.
- Un seul vaccin est aujourd'hui autorisé pour cette tranche d'âge, le vaccin Pfizer. La vaccination se fera en centre de vaccination exclusivement.
- Les textes concernant le recueil de l'autorisation parentale devraient être publiés demain. Il sera nécessaire d'avoir l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale.
- Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a rendu ses conclusions hier ([que vous pouvez télécharger ici](#)) et précise qu'il faut recueillir le consentement du mineur.
- A partir de septembre, le ministère de la Santé souhaite s'appuyer sur les établissements scolaires pour mener des campagnes d'informations et de sensibilisation à la vaccination, destinées aux enfants et adolescents.

Schéma vaccinal pour les personnes ayant un antécédent de COVID

- La Haute Autorité de Santé recommande que les personnes, qui ont contracté le COVID il y a moins de 2 mois, n'aient qu'une injection de vaccin.
- Le ministère de la Santé souhaite davantage communiquer à ce sujet afin d'optimiser l'utilisation des doses de vaccins disponibles.
- Par ailleurs des expérimentations sont en cours pour réaliser des tests rapides en centre de vaccination, lors de l'injection de la 1^{ère} dose, pour savoir si les personnes ont déjà contracté le COVID (test à partir d'une goutte de sang, résultat en 30 minutes).

Dynamique et de prise de rendez-vous

- 685 000 injections ont eu lieu le 9 juin dont 400 000 primo injections, principalement avec le vaccin Pfizer.
- Le ministère de la Santé observe un léger ralentissement de la dynamique de prise de rendez-vous.
- Le ministère de la Santé observe également une diminution des commandes de vaccins, par les professionnels de santé habilités à commander des flacons (médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens).
- En parallèle, de plus en plus de rendez-vous sont disponibles en ligne.

Consommation et approvisionnement

JANSSEN : Le taux de consommation pour ce vaccin est de 21%, 900 000 doses sont en stock.

PFIZER : Le taux de consommation pour ce vaccin est de 90%.

Le ministère de la Santé signale le manque de visibilité sur les livraisons, par l'industriel, de ce vaccin.

MODERNA : Le taux de consommation pour ce vaccin est de 83%.

ASTRAZENECA : Le taux de consommation pour ce vaccin est de 58%, 4 100 000 doses sont en stock.

Préparation de la période estivale

- L'enjeu pour le ministère de la Santé est d'adapter l'offre vaccinale aux flux touristiques. Les centres de vaccination devront pouvoir fonctionner en continu (soirs et week-ends).
- A titre exceptionnel, pendant la période estivale, le délai d'espacement entre les deux doses de vaccin est allongé pour le vaccin Pfizer et Moderna. Elle pourra désormais être comprise entre 35 et 49 jours.
- Le ministère de la Santé souhaite faire monter en puissance les dispositifs dits « d'aller vers », en particulier pour les personnes en situation de précarité (Vous trouverez [à partir de ce lien](#) une instruction conjointe du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Santé relative à la vaccination des populations en situation de précarité ainsi que la liste des outils de communication disponibles [à partir de ce lien](#)).
- Des plans de continuité d'activité sont actuellement en cours d'élaboration afin de maintenir l'activité des centres de vaccination cet été.

Le ministère de la Santé identifie, par ailleurs, plusieurs axes de travail sur des chantiers qui interviendront pendant la période estivale ou à la rentrée 2021 : primo vaccination des 16-18 puis des 12-15 ans et rappel de la vaccination des personnes vulnérables vaccinées au début de l'année.

Bien cordialement,

Eric VERLHAC

Directeur général de l'AMF